

BEAUREPAIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**concernant le projet d'aménagement de la Zone d'Activités de Champlard
par Isère Aménagement**

Par arrêté préfectoral n° 38-2022-136-DDTSE01 du 16 mai 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du jeudi 16 juin 2022 à 8 heures au lundi 18 juillet 2022 à 17 heures.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, de la dérogation au titre du 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Jean-Jacques DELORY, Directeur général d'établissement public retraité, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- En mairie de Beaurepaire : le jeudi 16 juin 2022 de 9 h00 à 12 h 00
- En mairie de Beaurepaire : le vendredi 1^{er} juillet 2022 de 13h 30 à 17 h 00
- En mairie de Beaurepaire : le lundi 18 juillet 2022 de 13h 30 à 17 h 00

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Beaurepaire, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact se rapportant au projet
- l'avis du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du SAGE Bièvre Liers Valloire
- l'avis du conseil national de la protection de la nature

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.elegia-groupe.fr/docutheque/> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Beaurepaire, siège de l'enquête – 28 rue Français – 38270 BEAUREPAIRE, en mentionnant « Enquête publique OBJET - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr
« dernier jour de l'enquête – heure fermeture mairie »

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques> .

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Isère Aménagement – contact@elegia-groupe.fr ou au 04.76.70.97.97 (Mme Anne AUDÉOUD, chef de projet). Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Beaurepaire, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .